



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 66832

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le recrutement d'enseignants recalés au concours pour combler la pénurie d'enseignants dont notre système éducatif fait preuve. En effet, suite au départ massif d'enseignants à la retraite (environ 14 500), le ministère a décidé de faire appel à des enseignants qui n'ont pas réussi l'examen final. Certes, ils ont reçu la formation initiale mais n'ont pas validé leur cursus et n'ont de surcroît aucune expérience de la classe. Le fait que l'on assure que ces enseignants sur liste complémentaire soient sortis bien classés ne rassure pas pour autant les parents d'élèves. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ? En viendra-t-on un jour à aller chercher les enseignants à l'étranger ou bien à les faire retravailler alors qu'ils sont à la retraite comme nous le faisons actuellement avec les infirmières ? Il attend donc une réponse qui rassurera les parents qui s'inquiètent à juste titre de la qualité de l'enseignement fait à leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66832

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5521